

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	42 (1969)
Heft:	12
Artikel:	Cergy-Pontoise, est-ce la négation des principes de l'aménagement du territoire?
Autor:	Le Calvez, Yves
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126787

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cergy-Pontoise, est-ce la négation des principes de l'aménagement du territoire?

par Yves Le Calvez

39

Les villes nouvelles de la région parisienne constituent le seul moyen d'aboutir aux objectifs suivants: coup d'arrêt de l'urbanisation en «tache d'huile», réduction des migrations alternantes, sauvegarde des espaces boisés, construction rationnelle des logements à créer...

Ce sont là des données qu'a pu fournir M. Maurice Doublet, préfet de la région de Paris, alors qu'il présidait à l'installation de l'établissement public chargé de l'aménagement de Cergy-Pontoise.

«Si des villes nouvelles ne constituent pas, devait encore dire M. Doublet, bien au contraire, un phénomène exclusivement parisien, il va de soi que la région parisienne est l'une des plus immédiatement intéressées... Les banlieusards représentent aujourd'hui les deux tiers de la population du Grand-Paris et en représenteront les quatre cinquièmes dans le proche avenir. Aussi, sur les 100 000 logements à construire dans cette région, la part à édifier dans les villes nouvelles ira-t-elle croissant...»

ventilation dessert la cuisine, la salle de bains, etc. On estime que la consommation annuelle d'électricité pour la production d'eau chaude, de chauffage, l'aération, etc., est de l'ordre de 30 000 kWh.

La maison d'acier SIAB existe en deux modèles de base de quatre ou cinq pièces et cuisine mesurant respectivement 108 et 135 m². Chacune des deux versions est composée de trois sections, et dans les deux modèles la partie cuisine et salle de bains se trouve placée au milieu. La compagnie annonce qu'une section peut être érigée en une heure seulement.

L'aménagement de la maison comprend les moquettes, des fenêtres panoramiques garnies de stores vénitiens, une cuisine complète équipée d'une machine à laver et d'une machine à laver la vaisselle, etc. Les parois intérieures sont amovibles pour permettre une disposition «sur mesure» correspondant aux besoins du propriétaire. SIAB fait savoir qu'il est possible, par la suite, d'ajouter de nouvelles sections à la construction originale.

Afin d'utiliser entièrement les avantages que présentent les méthodes de construction industrielle, ces maisons doivent avant tout servir à la construction en série dans les nouvelles zones d'habitation.

La réalisation en cause comporte trois caractéristiques fondamentales: «Un équilibre entre une conception volontariste et le respect de la nature; une conception audacieuse du centre et un désir d'intégration et de transparence dans tous les domaines...»

«La dualité des centres, intellectuellement étonnante, correspond à un souci pratique d'étaler dans le temps avec progressivité l'échéancier des réalisations...»

Au yeux du préfet, le projet s'insère nettement dans les structures prévisionnelles et il indiqua aussi: «Le deuxième signe de réalisme de Cergy-Pontoise, c'est son insertion dans l'environnement, insertion dans le site et la nature. Insertion de l'urbain dans le rural par création d'une sorte de ville à la campagne, l'une et l'autre gardant leurs caractéristiques intactes au moyen d'une coupure géographique nette et franche. Insertion des projets à long terme dans les préoccupations quotidiennes, des agriculteurs et des maraîchers qui, dans l'immédiat, ont trouvé une solution à leur légitime problème d'indemnisation et qui, dans l'avenir, trouveront leur place à côté de la ville. Insertion de la ville nouvelle dans les communes avoisinantes grâce à une association originale entre l'ancien et le nouveau...»

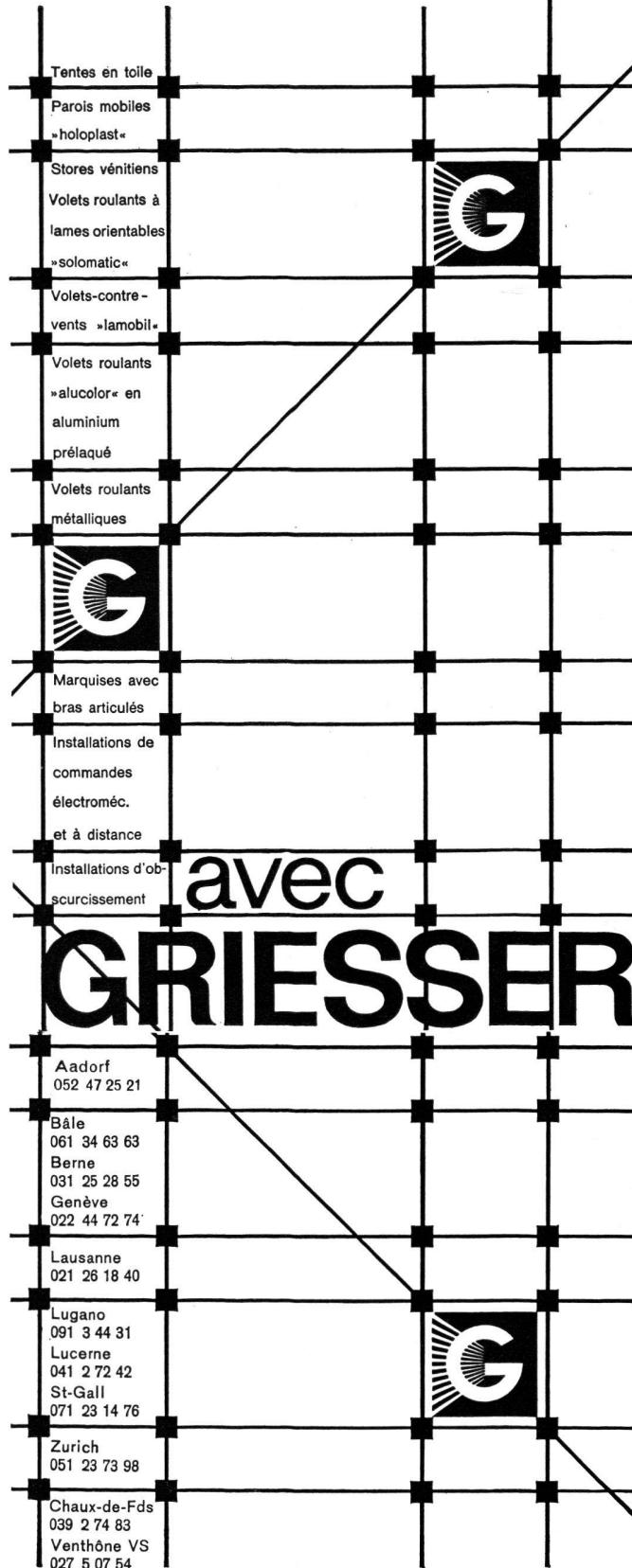
Toutes ces «insertions» théoriques sont remarquables et elles le seront d'autant plus qu'elles seront menées à bien...

Toutefois, on ne peut cacher que des arrière-pensées subsistent, à ce propos, car rien ne peut sembler assurer justement qu'il en ira bien ainsi!...

En fait, en ce qui concerne l'achèvement du groupement urbain de Cergy, le problème est financier et il suppose un apport massif de capitaux. Or, dans les perspectives actuelles de l'austérité, il paraît bien que dans ce domaine «l'avenir n'est à personne», sauf à Dieu, comme le disait Victor Hugo en évoquant Napoléon à la naissance du roi de Rome. Déjà, on a pu supposer que des coupes sombres surviendraient dans les énormes dépenses engagées dans la région parisienne et dont une proportion autrement modeste, attribuée aux provinces, aurait permis des réalisations sinon moins spectaculaires mais de toute façon plus efficaces!

Le magnifique monument à la belle architecture de Cergy correspond à une grandiose préfecture. Pour avoir un nouveau département dont nous contestons, comme pour les autres, la création dans les vues pratiques de la géographie administrative régionale, pour un nouveau dépar-

construisez moderne



tement, c'est là une «Zigura» bien importante pour ce qu'elle doit symboliser! Quant aux halls, cafétéria, restaurant se plaçant au rez-de-chaussée des bureaux de l'administration, du préfet et du Conseil général, l'utilité peut aussi en être débattue!

Encore qu'un bâtiment ne fait pas une ville!

S'il faut alors bloquer une grande proportion des logements attribués à la région parisienne, dans une ou deux futures villes nouvelles, il sera utile de penser qu'on aboutira à de belles récriminations des maires des autres communes qui, quoique anciennes, auront pourtant des besoins immobiliers urgents à satisfaire! On ne saurait prétendre utiliser tous les programmes ou presque, pendant plusieurs années, en si peu de points de chute!...

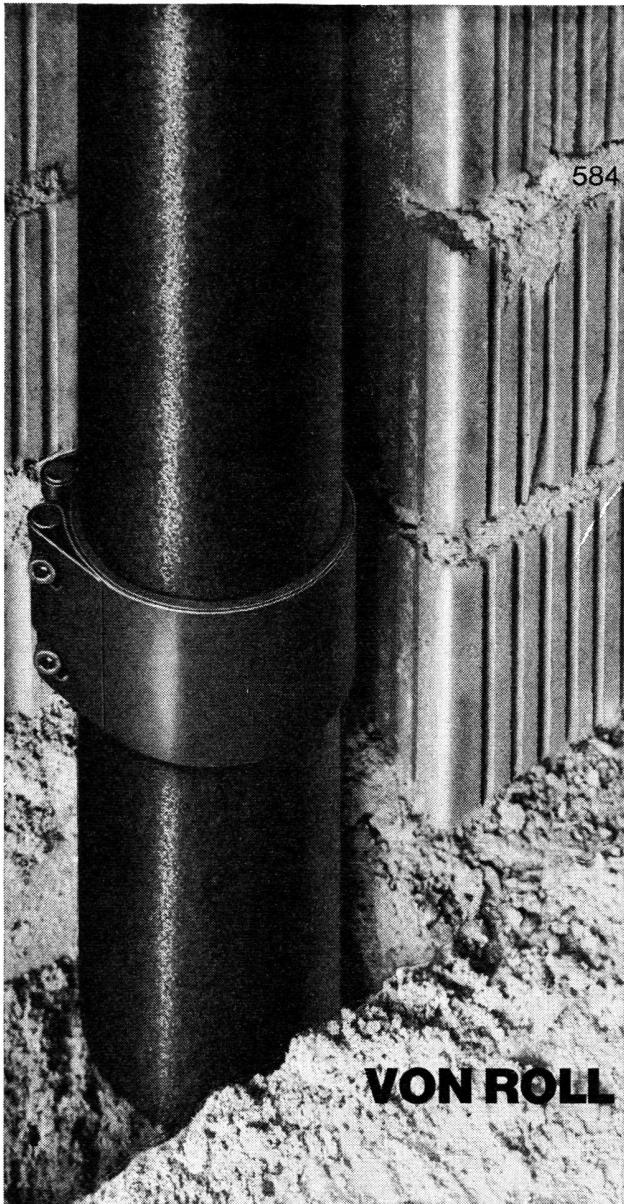
Il nous est aussi assuré que ces «villes nouvelles» préserveront les espaces verts. Il est également permis d'en douter, car avec les autoroutes géantes que veulent les ingénieurs des ponts et chaussées, les radiales et autres «Ariso», que l'on multipliera pour assurer les dessertes nécessaires, ce sont les bois, fourrés et forêts de l'Ile-de-France qui succomberont sous les tracés déplorables des «experts». Encore que déjà, les espaces verts sont victimes directement des villes nouvelles...

En effet, conscient du coût des reboisements possibles, M. Sudreau, alors ministre de la Construction, considérait que les «coulées vertes» à maintenir aussi près des villes que possible, pouvaient être constituées des champs et des jardins potagers.

Or, qu'on le veuille ou non, les maraîchers sont les premiers touchés par les grands ensembles et l'on voit tout autour de Paris disparaître des terres admirables, créées par le patient labeur de vingt générations, pour être transformées en terre à bâtir.

A Cergy, il en va déjà de même et il ne paraît guère rassurant qu'un jour – quand? – les maraîchers recevront une ceinture de potagers autour de cette ville nouvelle.

Aussi bien est-il fort peu acceptable d'imaginer que Cergy ne se transformera pas, par la force des choses, en une banlieue pure et simple de Paris. Cette banlieue, partant des portes de la capitale, va déjà jusqu'à Argenteuil, absorbe Sannois et progresse à coup de pavillons et de grands ensembles. Admettre qu'en créant à 30 kilomètres des anciennes «fortifs» une cité comme celle-là et qu'elle ne se joindra pas, par le jeu de la simple attraction, à



VON ROLL

**Les conduites d'écoulement
en fonte ne posent plus
de problèmes à l'architecte**

Grâce au nouveau
collier d'union VON ROLL
elles exigent peu de place
et peuvent être posées
dans les plafonds et parois minces

VON ROLL S.A., Usine de Klus,
4710 Klus

l'immense agglomération, admettre cette thèse est fort utopique!

En fait, c'est bel et bien retombé dans l'urbanisation «en tache d'huile» que d'avoir cédé à la tentation de créer de tels «satellites». Pour éviter le danger, il fallait se placer à Senlis, à Chartres, à Reims, y transporter de l'industrie, des bureaux, du commerce, se servir des équipements existants en y adjoignant les nouveaux nécessaires, ce qui, tout compte fait, aurait coûté infiniment moins cher que la périlleuse aventure d'aujourd'hui.

Surtout, il eut fallu créer les voies ferrées permettant de desservir ces pôles véritables, à grande vitesse, sans arrêt intermédiaire, pour répondre aux exigences des populations. Encore que dans le même temps, il fallait regarder au-delà, penser sur l'ouest au Mans et à Rennes avec toutes les petites et moyennes villes intermédiaires, sans oublier les communes rurales à renforcer dans les agglomérations de 3000 à 5000 habitants, comme le disent les jeunes agriculteurs, en rappelant ainsi l'essentiel de la doctrine de Berrrier...

Cet exemple de l'ouest, il faut bien sûr le multiplier à l'est, au nord, au sud. Il faut, en un mot, admettre que l'aménagement du territoire est une réalité et une priorité et que par lui passe alors l'aménagement de la région parisienne. Or, ce qu'on nous propose, avec Cergy-Pontoise, c'est un palliatif, un mauvais palliatif qui conduit à engorger encore plus la banlieue parisienne, à renforcer le vertige parisien.

On ne peut s'en féliciter!

Pour écrire
correctement vos textes,
procurez-vous le

Guide du typographe romand

Il résout les problèmes
concernant toute rédaction
littéraire ou publicitaire.
Prix: Fr. 15.—

Héliographia S.A., Tivoli 2,
1000 Lausanne